

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
*Séance du mardi 17 décembre 2019***

Date de convocation	11 décembre 2019
Date d'affichage	11 décembre 2019

Membres en exercice	55
Membres présents	41
Votants	49 (dont 8 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 17 décembre à 18 H 30
le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes de La Chapelle du Bois,
sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Eric BARBIER, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Dominique EDON, M. Philippe GALLAND, M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Josette JACOB (ayant reçu pouvoir de M. Daniel GUEDET), Mme Cécile KNITTEL (ayant reçu pouvoir de M. Thierry BODIN), M. Michel LANDAIS, M. Christian LANDEAU, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Bernard MALLET, M. Michel MARY, M. Jannick NIEL, M. Willy PAUVERT, M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sophie DOLLON), M. Xavier TERRIER, M. Gérard THOMAS (représentant M. Pierre BOULARD), M. Jean THOREAU (ayant reçu pouvoir de Mme Pascale LEVÊQUE), M. Didier TORCHÉ, Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés : M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN (ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL), M. Pierre BOULARD (représenté par M. Gérard THOMAS), Mme Sophie DOLLON (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Sylvie FAVRET, M. Daniel GUEDET (ayant donné pouvoir à Mme Josette JACOB), M. André-Pierre GUIÏTET, Mme Pascale LEVÊQUE (ayant donné pouvoir à M. Jean THOREAU), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, Mme Camille MORIN-BURRE, M. Denis SCHOEFS, Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE), Mme Patricia VILLARMÉ (ayant donné pouvoir à Mme Michèle LEGESNE).

Secrétaire de séance : M. Jean-Paul DUBOIS

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : RÉGULARISATION
DE RECETTES ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE
DU 1^{ER} NOVEMBRE 2018 AU 30 OCTOBRE 2019
DANS LE CADRE DU TRANSFERT DES BÂTIMENTS
CLEMESSY, VISTEON ET SYNERGIE PARC
AVEC LA COMMUNE DE LA FERTÉ BERNARD**

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°11-04-2018-035 du 11 avril 2018 portant définition des conditions financières et patrimoniales de transfert de biens immobiliers en matière de zones d'activités économiques,

Vu la délibération n°12-07-2018-012 du 12 juillet 2018 relative à l'acquisition par la CCHS du bâtiment CLEMESSY situé à La Ferté Bernard,

Vu la délibération n°12-07-2018-013 du 12 juillet 2018 relative à l'acquisition par la CCHS du bâtiment VISTEON situé à La Ferté Bernard,

Vu la délibération n°12-07-2018-014 du 12 juillet 2018 relative à l'acquisition par la CCHS du bâtiment à usage de bureaux situé rue Robert SURMONT situé à La Ferté Bernard,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que :

- dans le cadre du transfert de la compétence développement économique à la Communauté de communes, cette dernière a récupéré en pleine propriété certains bâtiments communaux.
- la CCHS a signé avec la commune de La Ferté Bernard un acte notarié en novembre 2018 de transfert de propriété de plusieurs bâtiments dénommés usuellement « Clemessy, Vistéon, Synergie Parc ».

EST INFORME que la commune de La Ferté Bernard a établi un état des dépenses et recettes sur lesdits bâtiments pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 octobre 2018, état qui a été intégré à l'acte notarié.

PREND ACTE qu'à la date de signature des actes notariés, tous les transferts de contrats n'étaient pas finalisés et la commune de La Ferté Bernard a encaissé certaines recettes et a supporté certaines charges que la CCHS devait assumer.

PREND ACTE que sur la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 octobre 2019 la commune de La Ferté Bernard à :

- Encaisser des recettes à hauteur de 7 577,91 € liés aux bâtiments communaux transférés,
- Décaisser des dépenses à hauteur de 27 322,07 € liés aux bâtiments communaux transférés.

PROCÈDE au remboursement de la somme de 19 744,16 € à la commune de La Ferté Bernard pour la période considérée au vu d'un état récapitulatif des recettes et des dépenses.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à régler tous les frais correspondants.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 17 décembre 2019
Pour extrait conforme
Le 17 décembre 2019

Le Président,

M. Didier REVEAU